Paris, le mercredi 8 avril 2020

Monsieur Christophe CASTANER
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Monsieur le Ministre,

Ce jour est paru au journal officiel le décret n° 2020-404 du 7 avril 2020 relatif à la prise en charge des frais de repas de certains personnels civils et militaires dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Ses dispositions sont rétroactives au 16 mars 2020.
Aussi nous demandons que toutes les instructions et modalités soient prises dans les plus brefs délais.

Veuillez agréer Monsieur le Ministre l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Le Secrétaire Général Alliance Police Nationale	La Secrétaire Générale Alliance SNAPATSI	Le Secrétaire Général Synergie Officiers	Le Secrétaire Général SAPACMI	Le Président du Syndicat Indépendant des Commissaires de Police
Mr VANHEMELRYCK	Mme MAKARSKI	Mr RIBEIRO	Mr RIBES	Mr BOISTEAUX

Alliance Police Nationale
43, rue Greneta
75002 PARIS
tél : 01 44 76 96 70
secretariatgeneral@alliancepn.org

Alliance SNAPATSI
52, rue de Dunkerque
75010 PARIS
tél : 01 55 34 33 20
fax : 01.44.53.01.14

Synergie-Officiers
2 bis, quai de la Mégisserie
75001 PARIS
tél : 01 40 13 02 85
fax : 01 40 28 47 73

SAPACMI
11 rue des saussaies
75008 Paris
tél : 01.40.07.23.95

SICP
156 Avenue du Général Leclerc
95230 SOISY Sous MONTMORENCY
tél : 01 39 89 40 23